

Affaire 02-261224

Soutien à Mayotte suite au cyclone Chido et contribution à la cagnotte de soutien créée par l'ACCDOM

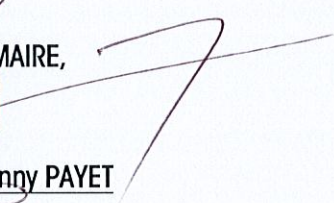
NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 21 décembre 2024 (faute de quorum lors de la séance du 21 décembre 2024 dont convocation a été faite le 17 décembre 2024) et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **11**

Absents : 12

Procurations : 06

Total des votes : 17

Secrétaire de séance : Emilie NALEM



LE MAIRE,
Johnny PAYET

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT SIX
DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le VINGT SIX DÉCEMBRE à DIX-HUIT HEURES le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Alain RIVIERE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

PROCURATION(S) : Sandra GRONDIN conseillère municipale à Johnny PAYET – Mickaël PAYET conseiller municipal à Joan DORO – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale à Mylène MAHALATCHIMY – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Gina DALLEAU – Victorien JUSTINE conseiller municipal à Jean-Yves FAUSTIN – Mélissa MOGALIA conseillère municipale à Héliette THIBURCE

Affaire 02-261224

Soutien à Mayotte suite au cyclone Chido et contribution à la cagnotte de soutien créée par l'ACCDOM

Le Maire rappelle que le récent passage du cyclone Chido à Mayotte a causé d'importants dégâts. Ce cyclone, de catégorie 4, a frappé l'archipel mahorais le 14 décembre 2024 avec des vents dépassant les 220 km/h, causant des destructions massives et laissant 85% de l'île sans électricité. À ce jour et selon les dernières données connues, le cyclone a fait au moins 21 morts à Mayotte, avec des milliers de personnes portées disparues et 868 blessés. Environ 85% de l'île a été privée d'électricité et de nombreuses infrastructures publiques, y compris l'aéroport principal et l'hôpital, ont été gravement endommagées.

Il est proposé d'exprimer notre soutien et sa solidarité pleins et entiers envers les habitants de Mayotte touchés par le cyclone.

À ce titre, le conseil municipal est sollicité pour valider la contribution communale de 1 000 euros à la cagnotte de soutien créée par l'Association des Communes et Collectivités D'Outre-Mer (ACCDOM), afin de contribuer aux efforts de reconstruction et d'aide aux sinistrés. Pour mémoire, la commune est adhérente historique à l'ACCDOM.

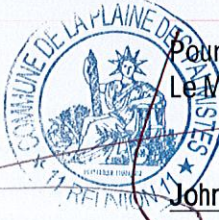
Les fonds collectés seront redistribués INTEGRALEMENT à la population mahoraise. La répartition par communes sera faite selon le nombre d'habitant et au regard des données INSEE. Le communiqué de l'ACCDOM est disposé en annexe du présent rapport.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des outre-mer dans leur environnement régional. Ce texte a renforcé ces dispositions en permettant aux collectivités d'outre-mer de participer activement à des actions de coopération régionale et internationale.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et 1 contre (Jean-Yves VACHER),

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **EXPRIME** le soutien et la solidarité pleins et entiers de la commune aux habitants de Mayotte,
- **VALIDE** le versement d'une contribution de 1 000 euros à la cagnotte de soutien créée par l'Association des Communes et Collectivités D'Outre-Mer,
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence l'adjoint délégué, à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents


Pour copie conforme,
Le Maire,
Johnny PAYET



Ensemble on est plus fort

COMMUNIQUE

Alors que Mayotte dresse encore le bilan du passage du cyclone CHIDO, les prévisions sont catastrophiques et la seule certitude est qu'il faudra du temps et le **soutien de toute la Nation** pour reconstruire Mayotte et soutenir sa population.

C'est pourquoi, l'ACCD'OM a lancé une **cagnotte en soutien au mahorais**. L'intégralité des fonds seront reversées aux familles mahoraises par le biais des CCAS des collectivités.

<https://www.helloasso.com/associations/association-des-communes-et-collectivites-d-outre-mer/collectes/soutien-a-mayotte>

Nous espérons pouvoir à la fois soutenir nos compatriotes, et assurer la restitution efficace des fonds vers la population de Mayotte.

Il est indéniable que le Gouvernement déclarera l'état de catastrophe naturelle sous peu. Mais dans l'urgence de la catastrophe, il sera compliqué pour les collectivités de mobiliser leurs services sur les dossiers d'indemnisations. C'est pourquoi nous souhaitons apporter un soutien juridique et administratif aux Communes de Mayotte dans la gestion de ces dossiers.

L'ACCD'OM réitère son soutien aux mahoraises et aux mahorais dans cette épreuve.

Pour le bureau :

Le Délégué Général :
Lilian MALET

Contact presse : 06 36 14 18 83

ACCD'OM – 11 Rue de Cronstadt – 75015 Paris
Tel : 09 54 90 02 49 – Fax : 01 45 67 21 26 – contact@france-accdom.org

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20241226-DCM02-261224-DE
Date de télétransmission : 26/12/2024
Date de réception préfecture : 26/12/2024